



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 85/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 24 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 01 DEC. 2015
Affiché le : 30 NOV. 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 novembre 2015.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, LE GUIRIEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GARBIN et M. MARTIN.

ABSENTS : Mme SUZE et MM. FERTE et LACLAU.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE
M. ANDUZE

à
à

Mme MAUREL
M. BERNES

SECRETAIRE : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Tarifs de location de salles communales.

Vu la délibération N°86/14 du 19 décembre 2014 fixant les tarifs communaux,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de location de salles à compter du 1^{er} janvier 2016.

Madame le Maire précise que les autres tarifs communaux demeurent inchangés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de location de salles communales ainsi que suit :

Public	Salle n° 1	Salle des fêtes
Particuliers Aussonnais	120,00 €	250,00 €
Particuliers Extérieurs	300,00 €	600,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €

- De décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 ; les autres tarifs communaux restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 novembre 2015
Le Maire,

Lysiane MAUREL

